

**À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA**

Circulaire n°1579

Zurich, le 29 avril 2017

SG/coj/vem/nak/lni-aka

**Levée de la suspension de la Fédération Malienne de Football**

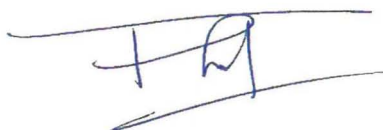
Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer que par sa décision du 28 avril 2017, le Bureau du Conseil de la FIFA a décidé de lever la suspension de la Fédération Malienne de Football (FEMAFOOT) avec effet immédiat.

Ainsi, la FEMAFOOT se voit dès à présent restituer l'ensemble de ses droits de membre conformément à l'art. 13 des Statuts de la FIFA. En conséquence, les équipes représentatives et les clubs de la FEMAFOOT peuvent à nouveau participer à des compétitions internationales. Cela signifie aussi que la FEMAFOOT, ses membres et ses officiels peuvent de nouveau bénéficier des programmes de développement, cours et formations dispensés par la FIFA et la Confédération Africaine de Football. De plus, les associations membres de la FIFA peuvent à nouveau entretenir des relations sur le plan sportif avec la FEMAFOOT et/ou ses équipes.

Nous vous remercions de prendre acte de ce qui précède et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FIFA



Fatma Samoura  
Secrétaire Générale

Copies à : - Conseil de la FIFA  
- Confédérations